la Manicouagan. Dans l'avenir, la planification indique que l'on devra peut-être aussi avoir recours à des lignes à courant continu à des tensions très élevées si l'on veut maintenir la stabilité du réseau.

La fiabilité du réseau l'exige.

Toutes les provinces canadiennes ont le devoir de fournir l'énergie à leur population vivant dans des régions ou localités isolées. Le coût actuel de production exige de trouver d'autres méthodes. Il n'existe aucun programme intégré permettant d'obtenir une solution à la demande canadienne qui dépassera 2000 MVA en unités de 50 à 500 kW après 1980.

2.4 Etat de la recherche au Canada

A l'exception de l'Ontario-Hydro, peu de programmes de recherches existent au Canada dans les domaines de production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique. Bien plus, nos
manufacturiers canadiens doivent avoir recours assez fréquemment
aux laboratoires étrangers et en particulier aux laboratoires européens
pour faire les essais sur l'appareillage qu'ils produisent.

Consciente de ses responsabilités dans le domaine technique et voulant répondre à son mandat de fournir l'énergie au coût le plus bas, la Commission a décidé en 1967 de créer un Institut de Recherche.

Le sigle de l'Institut est IREQ.

3.0 INSTITUT DE RECHERCHE DE L'HYDRO-QUEBEC

3.1 Généralités

Après avoir consacré deux années à l'état des connaissances ex-